



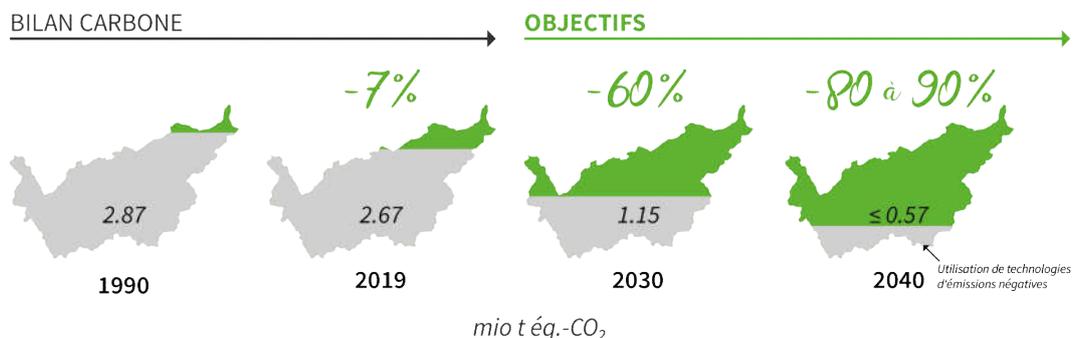
# Politique climatique du canton du Valais

## Une loi et des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et ses effets

### DES OBJECTIFS AMBITIEUX

#### Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil d'Etat s'engage à prendre des mesures rapides pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Son objectif est ambitieux, à savoir réduire les émissions générées dans le canton de 60 % d'ici 2030 pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2040.



#### S'adapter aux changements climatiques

Le Conseil d'Etat entend diminuer les risques liés aux changements climatiques, protéger les populations, les biens et les ressources naturelles et augmenter la capacité d'adaptation de la société, de l'économie et de l'environnement.

#### Accompagner la transition

Le Conseil d'Etat accompagne la mise en œuvre des objectifs climatiques par des mesures de gouvernance, de soutien aux communes, de promotion d'une économie circulaire, d'information et de formation.

**L'administration cantonale montre l'exemple.**  
Elle doit parvenir à la neutralité carbone d'ici 2035. Elle s'engage également à réduire ses émissions indirectes de 30 % d'ici 2035.

### UNE VISION

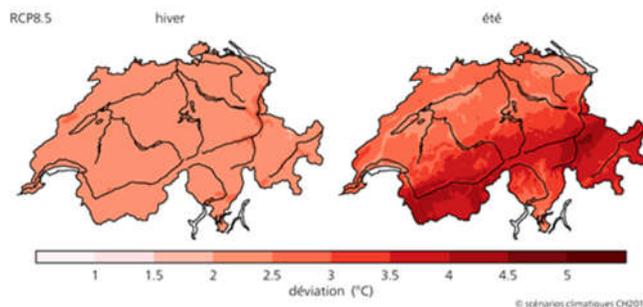
Le Valais en 2030 s'est résolument engagé dans la lutte contre les changements climatiques dont il connaît les risques. Ces derniers sont maîtrisés et n'entravent pas le développement durable du canton. Les défis de la transition climatique se sont révélés être également des opportunités d'améliorations concrètes de la qualité de vie de ses habitants. L'économie locale et la formation sont en pleine transformation pour répondre aux nombreux besoins de circularité, d'efficacité énergétique et de renaturation.

## EN RÉPONSE À L'URGENCE CLIMATIQUE

### Le réchauffement climatique est rapide

Les activités humaines génèrent des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui provoquent des changements sans précédent sur le climat. Ces changements se traduisent par un réchauffement de l'atmosphère, des océans et des terres. Ils ont des conséquences multiples sur les populations et leur environnement.

#### Scénario 2060 en cas d'inaction



*Température moyenne en 2060 par rapport à la période 1981-2010*

**Valais**  
+ 2 à 3.7 °C en moyenne annuelle  
+ 4.5 à 5 °C en été

### Le Valais est particulièrement touché

En tant que canton de montagne, le Valais est particulièrement touché par les conséquences des changements climatiques : sécheresses, canicules, orages violents, fonte des glaciers, hivers peu enneigés, gel tardif, nouvelles maladies et dangers naturels (inondations, glissements de terrain, laves torrentielles, etc.). A cela s'ajoute une perte considérable de la biodiversité et de la productivité agricole.

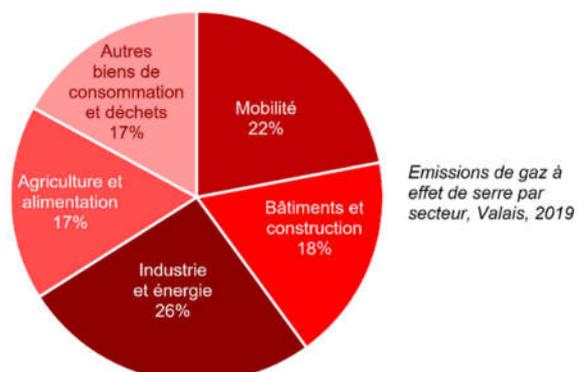
#### Trois secteurs à adapter en priorité

L'augmentation rapide des températures a des conséquences importantes sur l'eau, le sol et la biodiversité. Ces trois secteurs doivent faire l'objet en priorité de mesures d'adaptation aux changements climatiques.

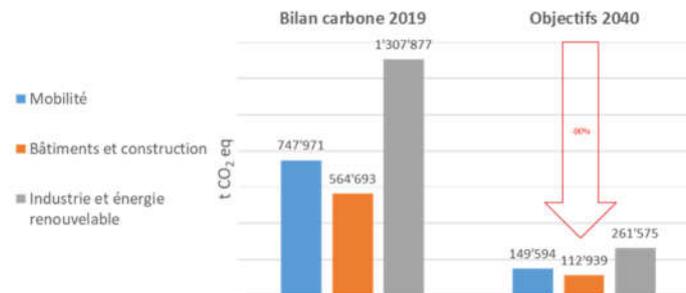
#### Les émissions de gaz à effet de serre proviennent de nombreux secteurs

Les émissions totales de gaz à effet de serre représentent 16 tonnes de CO<sub>2</sub>-eq par habitant et par an en Valais. Elles sont dans la moyenne suisse.

La mobilité, les bâtiments, la construction et l'industrie sont les principaux secteurs émetteurs (70 % des émissions).



Des objectifs de réduction sectoriels ont été définis pour les domaines stratégiques comme la mobilité, les bâtiments et l'industrie. Dans ces domaines, une diminution d'au moins 80 % des émissions directes de gaz à effet de serre devra être atteinte d'ici 2040.



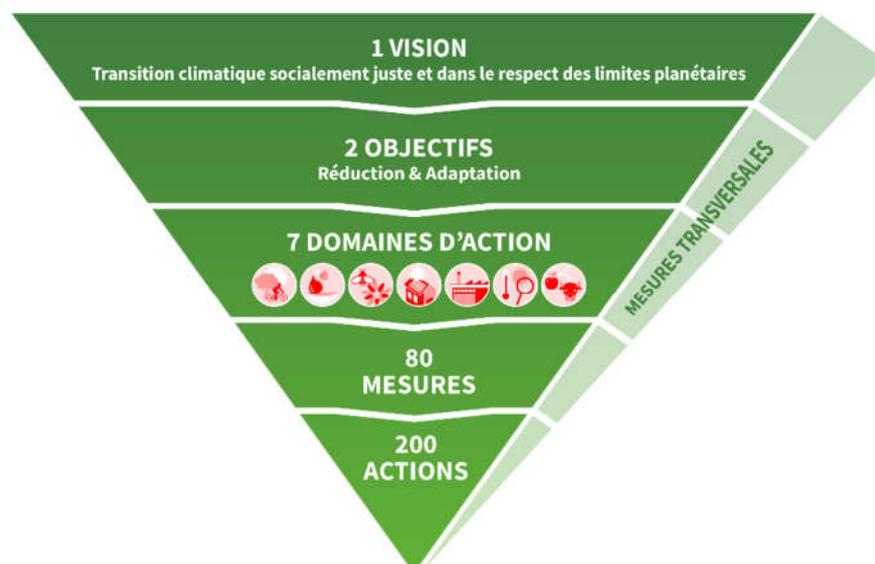
Pour la mobilité, cela signifiera notamment l'électrification de la moitié du parc automobiles utilisés pour les transports individuels et une augmentation de 22 % à 30 % du recours aux transports publics. Dans le secteur des bâtiments, il s'agira par exemple de rénover et assainir les bâtiments privés à un rythme annuel moyen de 3 % et de réduire la consommation énergétique des ménages de 30 %. Pour l'industrie, les objectifs sont d'augmenter la part d'énergie renouvelable à 50 % et de réduire la consommation énergétique de 10 %.

## UNE LOI SUR LE CLIMAT POUR ENCADRER L'ACTION

La loi doit donner les moyens au canton de réaliser ses objectifs climatiques, à savoir lutter contre les causes des changements climatiques (objectifs de réduction) et protéger les êtres humains, la biodiversité et les biens matériels de leurs effets négatifs (objectifs d'adaptation). La loi prévoit l'élaboration d'un Plan climat qui définit la stratégie et les mesures à prendre.

## UN PLAN CLIMAT POUR AGIR

Le Plan climat contient 80 mesures stratégiques pour lutter contre le réchauffement climatique et se protéger de ses conséquences. Ces mesures sont réparties dans sept domaines d'actions. Des mesures transversales d'accompagnement soutiennent le changement.



## 7 domaines d'actions stratégiques en exemples

	<b>Aménagement du territoire et mobilité</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Verdir les agglomérations</li> <li>• Favoriser la mobilité douce</li> <li>• Améliorer la desserte et les coûts des transports publics</li> <li>• Décarboner les transports publics et privés</li> <li>• Adopter une politique du logement durable</li> </ul>
<b>Gestion de l'eau</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les fonctions multiples de l'eau</li> <li>• Sécuriser l'approvisionnement en eau potable</li> <li>• Constituer des réserves d'eau supplémentaires</li> </ul>	<b>Biodiversité, sols, forêts et puits de carbone</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger, créer et connecter les surfaces naturelles</li> <li>• Promouvoir des pratiques agricoles préservant et restaurant la qualité des sols</li> <li>• Lutter contre les plantes exotiques envahissantes</li> <li>• Rajeunir la forêt et la gérer de manière intégrée</li> </ul>
<b>Bâtiments et construction</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire à faible empreinte carbone</li> <li>• Remplacer les installations de chauffage</li> <li>• Former les professionnels du bâtiment à la transition énergétique</li> </ul>	<b>Industrie, énergie et tourisme</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sortir les entreprises des énergies fossiles</li> <li>• Développer l'énergie solaire</li> <li>• Créer des liaisons plaine-montagne</li> <li>• Favoriser un tourisme durable 4 saisons</li> </ul>
<b>Dangers naturels et santé humaine</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la surveillance des maladies</li> <li>• Protéger la population des effets de la canicule</li> <li>• Améliorer la surveillance des dangers naturels</li> </ul>	<b>Agriculture et sécurité alimentaire</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les sols agricoles et assurer l'irrigation</li> <li>• Adapter les cultures et les pratiques agricoles</li> <li>• Créer un fonds climatique et phytosanitaire</li> <li>• Augmenter la résilience alimentaire (proximité, saisonnalité, gaspillage)</li> </ul>

### 5 mesures transversales pour accompagner le changement

- Une **gouvernance** climat qui assure la cohérence, exploite les synergies et veille à la justice sociale
- Une **économie circulaire et positive** comme voie vers une consommation responsable
- L'**éducation**, la **formation** et la **recherche** comme leviers d'une transition climatique réussie
- Des **communes partenaires** du changement
- La **communication** et la **sensibilisation** parce que nous faisons toutes et tous partie de la solution

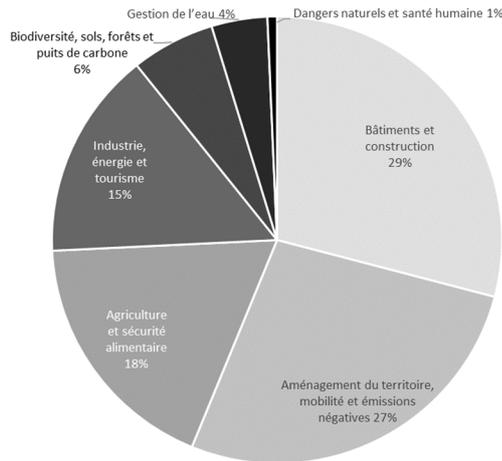
### Un Programme d'actions climat

Le Plan climat se décline en un Programme d'actions comprenant plus de 200 actions concrètes. Les mesures stratégiques et les actions concrètes sont élaborées avec les actrices et acteurs du canton dans une démarche participative.

## UN FINANCEMENT SANS TAXE NI IMPÔT SUPPLÉMENTAIRES

Le financement des mesures se fera par le budget ordinaire de l'Etat et une réserve climatique destinée à financer de grands projets. Aucune taxe ni impôt supplémentaires ne seront créés. La réserve climatique est prélevée sur la réserve de politique budgétaire.

### Répartition des moyens 2024-2026 estimés par domaines d'actions stratégiques



*Investissement actuel :*  
250 millions de francs par an

*Moyens supplémentaires estimés :*  
70 millions de francs par an

*Réserve climatique :*  
150 millions de francs (dotation initiale)

## L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS

Prendre le virage climatique, tout en veillant à ne laisser personne au bord du chemin, est une priorité. Le canton du Valais veut s'en donner les moyens avec la loi sur le climat et le Plan climat.

Cependant, son action seule ne suffira pas à inverser la tendance. Pour parvenir à la neutralité carbone d'ici 2040, la participation de tous les acteurs et actrices du canton est nécessaire. Les relations entre la société dans son ensemble et l'environnement doivent être repensées pour :

- Protéger la santé et la qualité de vie de la population
- Préserver et valoriser les ressources telles que l'eau, l'air, le sol et la biodiversité
- Favoriser l'économie en circuit court garante d'emplois locaux
- Sensibiliser et former pour réduire les inégalités provoquées par les changements climatiques
- Renforcer l'innovation et la recherche de solutions durables